

## DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

o.223.0 - WD/PF/bu

Berne, le 25 juin 1974

Note aux membres du CIAD et du  
Comité interdépartemental pour l'aide alimentaire

Appel urgent de l'ONU en faveur des pays  
les plus affectés par la crise économique

La Direction des organisations internationales a examiné dans quelle mesure et de quelle manière la Suisse pourrait, sur le plan de l'aide humanitaire et alimentaire, donner suite à l'appel de M. Waldheim dans le cadre des ressources disponibles en 1974. Une note est en préparation pour l'année 1975.

La situation se présente comme suit :

1. Aide en produits laitiers (rubrique o.201.493.19)

A l'exception de 50 tonnes, tout le crédit laitier pour 1974 a déjà été attribué. Il n'est pas possible de retirer nos dons aux organisations bénéficiaires qui les ont engagés dans leurs nombreux programmes d'assistance. Ce solde de 50 tonnes, qui se trouve actuellement dans les entrepôts de la Croix-Rouge suisse, représente la réserve pour les cas d'urgence jusqu'à la fin de l'année. Un prélèvement, pour répondre à l'appel de M. Waldheim, nous laisserait les mains vides en cas de désastre.

2. Crédit cadre pour la poursuite des oeuvres d'entraide internationale  
(rubrique o.201.493.14)

La part encore disponible de ce crédit doit d'abord nous permettre de nous associer à des opérations de secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle ou de conflit, ces deux genres

./.



d'accidents pouvant se produire inopinément. Une marge de manoeuvre de 500.000.- francs par mois est le minimum que nous devons réserver à cette fin.

En cas de non utilisation de ce montant, celui-ci doit permettre à la Confédération d'apporter son appui aux programmes d'entraide des organisations privées suisses qui ne bénéficient pas de contributions régulières. Bien entendu, nous pourrions essayer d'orienter leur intérêt vers les pays concernés par l'appel de M. Waldheim, où beaucoup sont du reste déjà à l'oeuvre. Mais nous nous sommes toujours abstenus - et pour cause - de paraître vouloir "diriger" les activités du secteur privé.

Après déduction de la réserve précitée de 500.000.-frs. par mois, de juin à décembre 1974, à laquelle il ne devrait donc pas être fait appel au risque de nous laisser démunis en cas de désastre ou de paralyser notre service pour le reste de l'année, nous pourrions éventuellement mettre en oeuvre une nouvelle opération W.S.M. en faveur du Sahel ou de l'Ethiopie, c'est-à-dire prévoir l'envoi jusqu'à la fin de l'année dans ces pays, de

30 tonnes de W.S.M. par mois pendant 7 mois =	630.000.- frs.
+ frais de transport (par avion) =	525.000.- frs.
	<u>1.155.000.- frs.</u>

Le W.S.M., aliment combiné (wheat/sugar/milk) en poudre, est bien toléré et apprécié en Afrique noire.

Une partie à déterminer de ces denrées pourra être acheminée et distribuée par le Délégué du Conseil fédéral aux actions de secours à l'étranger dans le cadre de l'opération qu'il projette dans le bassin du Tchad (Cf. paragraphe 4).

### 3. Crédit céréalier (Convention relative à l'aide alimentaire) (rubrique 201.493.24)

Sur notre crédit de 32.000 tonnes par année céréalière, nous avons accordé au PAM pour 1973-1974 une attribution de 8000 tonnes de céréales, que nous lui avons demandé d'utiliser au Sahel.



- 3 -

Pour tenter d'accélérer sa décision (le PAM est libre de proposer les affectations de son choix et tardait à nous répondre), nous avons récemment offert au PAM une contribution supplémentaire de 1139 tonnes de céréales. La Suisse étant un pays importateur, nous avons prié le PAM d'accepter la totalité de ces dons sous forme d'espèces, comme nous y autorise la CAA, évaluées au taux prévu par l'accord de 1971 (taux de 1.73 US\$ le boisseau, f.o.b. port d'embarquement), en chargeant le PAM de procéder à l'achat de sorgho pour le Sahel. Le PAM toutefois a refusé de donner suite à cette offre - en raison de la perte en tonnage qui en résulterait et a demandé à recevoir de la farine suisse (blé étranger passé par les moulins suisses), n'acceptant un versement en espèces pour l'achat de sorgho que pour une petite moitié du tout. Il est douteux que la farine soit attribuée aux pays du Sahel. Le PAM a jusqu'ici attribué presque tous nos dons à des pays riverains de la Méditerranée (transports moins coûteux).

En revanche, on pourrait envisager dans le cadre du crédit céréalier en question que les affectations suivantes de céréales fassent l'objet d'une nouvelle décision qui les destinerait au Sahel, à l'Ethiopie ou à d'autres pays parmi les plus affectés, si le Comité interdépartemental ad hoc donne son approbation :

- 2500 tonnes de céréales demandées par la Coopération technique pour une opération de "counterpart" en faveur d'un programme de ce service au Rwanda = 700.000.- frs.
- 2500 tonnes de céréales destinées par la Coopération technique à une opération de "counterpart" en faveur d'un programme de ce service en Equateur = 509.000.- frs.

Au vu de la pénurie générale de produits alimentaires actuelle, nous sommes d'avis que l'aide alimentaire - surtout lorsqu'elle n'est accordée qu'en quantités modestes comme peut le faire la Suisse (32.000 tonnes de céréales par an et 1390 tonnes de lait en poudre en 1974), devrait être utilisée en grande priorité de

./.

façon directe. Nous souhaiterions donc qu'aussi longtemps que la situation alimentaire mondiale demeurera précaire, la Confédération renonce aux opérations de "counterpart" en faveur d'une aide alimentaire directe.

Si cette suggestion était retenue, nous aurions ainsi la possibilité de disposer dès juillet 1974 de 10.000 tonnes de céréales supplémentaires (les 10.000 laissées jusqu'ici annuellement à la Coopération technique et qu'elle a toujours affectées à de telles opérations).

Ces 10.000 tonnes de céréales = environ 2.225.000.- frs. (toujours selon le même calcul fictif qui ne correspond plus au prix actuel du blé), pourraient donc dès cette année constituer un don supplémentaire en réponse à l'appel Waldheim.

#### 4. Corps de volontaires pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger

Le Conseil fédéral a donné son accord de principe avec un engagement du corps de volontaires dans le bassin du Tchad, en fin d'année. Une action de moindre envergure est également prévue à la même époque en Ethiopie. L'accord de principe du Conseil fédéral doit être encore confirmé en août. Sauf imprévu, le Conseil fédéral accordera à cet effet un crédit supplémentaire de 5,5 à 6,5 millions de francs (rubrique 493.25).

Selon les estimations faites, 4 millions au minimum pourront être comptabilisés comme aide nette, c'est-à-dire après déduction des salaires et services payés en Suisse.

En conclusion et sous réserve des décisions qu'il convient encore de prendre, l'aide d'urgence qu'il serait possible d'accorder dans le cadre du programme d'urgence se présenterait comme suit pour l'année 1974 :



- 5 -

210 tonnes environ de WSM à raison de 30 tonnes environ pendant 7 mois, + frais de transport	1.225.000.- frs.
5.000 tonnes de céréales (période céréa- lière 1973-1974 - ex Rwanda et Equateur)	1.209.000.- frs.
10.000 tonnes de céréales (période céréa- lière 1974-1975 - ex opérations de contrepartie)	2.225.000.- frs.
Engagement du corps de volontaires au Sahel et en Ethiopie, environ	4.000.000.- frs.
	<hr/>
	8.659.000.- frs.
	=====

A l'exception des frais correspondant à l'intervention du corps de volontaires, il s'agit uniquement d'une réorientation des moyens disponibles.

Direction  
des organisations internationales

  
R. Keller

1. Die ...  
2. Die ...  
3. Die ...

4. Die ...

5. Die ...

6. Die ...

7. Die ...

8. Die ...

9. Die ...

10. Die ...

11. Die ...